

FONGICIDE INSTRATA® II A

FONGICIDE

SUSPENSION

USAGE COMMERCIAL

Pour la suppression de moisissure rose des neiges sur le gazon.

PRINCIPE ACTIF:

Fludioxonil..... 125 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,037 % et du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,036 % OU 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00091%, 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00030% et 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,036% à titre d'agents de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

N° D'HOMOLOGATION : **32712**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **0,5 L - Vrac**

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

Label

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2.0 PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote particulier connu. Administrer un traitement symptomatique.

4.0 MISE EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

NE PAS pénétrer ni permettre à quiconque de pénétrer sur le gazon traité jusqu'à ce que le fongicide INSTRATA® II A soit sec.

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

Porter une combinaison ou une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques et lunettes de protection pendant le mélange et le chargement

du produit ainsi que pendant le nettoyage et la réparation de l'équipement. Il n'est pas nécessaire de porter des lunettes de protection et des gants résistant aux produits chimiques pendant l'application.

Enlever immédiatement tout vêtement/EPI imbibé d'un pesticide. Se laver à fond et mettre des vêtements propres. Enlever l'EPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'EPI. En absence de directives pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'EPI séparément des vêtements de la maisonnée.

Tous les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, d'utiliser des produits du tabac ou d'aller aux toilettes.

6.0 PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques, les oiseaux, les petits mammifères sauvages et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Le fludioxonil est une substance persistante qui peut avoir des effets résiduels. Il est recommandé de ne pas utiliser de produits contenant du fludioxonil dans les zones traitées avec cette substance au cours de la saison précédente.

Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer dans des zones affichant une pente de modérée à forte ou, encore, des sols compactés ou constitués d'argile.

Éviter d'appliquer lorsqu'une forte pluie est prévue.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement en incluant une bande végétative entre la zone traitée et la bordure du plan d'eau.

7.0 ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine dans un endroit frais et sec. **NE PAS** utiliser ou entreposer près d'une source de chaleur ou de flammes nues. **NE PAS** entreposer ce produit dans un endroit humide. Garder le contenant fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Afin de prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

8.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir ou en cas de déversement ou pour le nettoyage des lieux d'un déversement, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial.

Contenants Recyclables

NE PAS réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir ou les éliminer conformément à la réglementation provinciale.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables

NE PAS réutiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant.

Contenants à Remplissages Multiples

NE PAS réutiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (1-800-FASTMED)***

GROUPE	12	FONGICIDE
--------	-----------	-----------

FONGICIDE INSTRATA II A

FONGICIDE

SUSPENSION

USAGE COMMERCIAL

Pour la suppression de moisissure rose des neiges sur le gazon.

PRINCIPE ACTIF:

Fludioxonil..... 125 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,037 % et du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,036 % OU 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00091%, 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00030% et 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,036% à titre d'agents de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

N^o D'HOMOLOGATION : **32712**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

Pamphlet

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Numéro de section</u>
AVIS À L'UTILISATEUR	1.0
PREMIERS SOINS	2.0
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES	3.0
MISES EN GARDE	4.0
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL (EPI).....	5.0
PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES.....	6.0
ENTREPOSAGE.....	7.0
ÉLIMINATION	8.0
RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT	9.0
MODE D'EMPLOI	10.0
Renseignements Généraux.....	10.1
Directives d'Application	10.2
Directives de Mélange	10.3
Zones Tampons.....	10.4
MODE D'EMPLOI SELON LA CULTURE	11.0
Gazon : Terrains de Golf	11.1
RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE	12.0

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2.0 PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote particulier connu. Administrer un traitement symptomatique.

4.0 MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

NE PAS pénétrer ni permettre à quiconque de pénétrer sur le gazon traité jusqu'à ce que le fongicide INSTRATA® II A soit sec.

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

Porter une combinaison ou une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques et lunettes de protection pendant le mélange et le chargement

du produit ainsi que pendant le nettoyage et la réparation de l'équipement. Il n'est pas nécessaire de porter des lunettes de protection et des gants résistant aux produits chimiques pendant l'application.

Enlever immédiatement tout vêtement/EPI imbibé d'un pesticide. Se laver à fond et mettre des vêtements propres. Enlever l'EPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'EPI. En absence de directives pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'EPI séparément des vêtements de la maisonnée.

Tous les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, d'utiliser des produits du tabac ou d'aller aux toilettes.

6.0 PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques, les oiseaux, les petits mammifères sauvages et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Le fludioxonil est une substance persistante qui peut avoir des effets résiduels. Il est recommandé de ne pas utiliser de produits contenant du fludioxonil dans les zones traitées avec cette substance au cours de la saison précédente.

Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer dans des zones affichant une pente de modérée à forte ou, encore, des sols compactés ou constitués d'argile.

Éviter d'appliquer lorsqu'une forte pluie est prévue.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement en incluant une bande végétative entre la zone traitée et la bordure du plan d'eau.

7.0 ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine dans un endroit frais et sec. **NE PAS** utiliser ou entreposer près d'une source de chaleur ou de flammes nues. **NE PAS** entreposer ce produit dans un endroit humide. Garder le contenant fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Afin de prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

8.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir ou en cas de déversement ou pour le nettoyage des lieux d'un déversement, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial.

Contenants Recyclables

NE PAS réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir ou les éliminer conformément à la réglementation provinciale.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables

NE PAS réutiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant.

Contenants à Remplissages Multiples

NE PAS réutiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (1-800-FASTMED)***

9.0 RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

INSTRATA II A est un fongicide de contact et de protection assurant la suppression de maladies indiquées du gazon. Il s'agit d'une formulation concentrée en suspension contenant 125 g/L de fludioxonil. Le fludioxonil est un fongicide de contact à effet prolongé appartenant au groupe chimique des phényl-pyrroles qui présente un large spectre d'activité contre un vaste éventail de maladies par inhibition de la croissance mycélienne des champignons.

Le fongicide INSTRATA II A permet la suppression de maladies du gazon lorsqu'il est utilisé dans un programme de lutte intégrée.

Pour un gazon de qualité et une suppression optimale des maladies, utiliser le fongicide INSTRATA II A de concert avec des pratiques de gestion qui favorisent la santé des végétaux. Avant d'utiliser un fongicide, il importe de déterminer correctement quel est l'organisme responsable de la maladie. Il convient aussi d'utiliser une trousse de diagnostic ou d'autres moyens d'identification des maladies pour déterminer quelles sont les meilleures mesures de lutte à appliquer.

10.0 MODE D'EMPLOI

10.1 Renseignements Généraux

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser à cette fin.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable ni les habitats aquatiques au moment du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

NE PAS appliquer plus que 180 mL de produit/100 m²/année (18,0 L de produit/ha/année) sur du gazon.

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Syngenta Canada inc. n'a pas évalué entièrement le rendement (efficacité) ou la phytotoxicité (tolérance des cultures) de tous les mélanges potentiels dans toutes les conditions environnementales ou pour toutes les variétés de cultures. Les mélanges qui ne sont pas expressément indiqués sur la présente étiquette doivent d'abord être testés sur une petite surface, dans des conditions locales et selon les pratiques standard, afin de confirmer qu'ils peuvent être utilisés sur toute la culture.

Pour vérifier la compatibilité physique de ce produit avec d'autres produits, effectuer un essai en bocal.

Toujours lire et suivre le mode d'emploi figurant sur l'étiquette des produits, y compris la séquence de mélange de WALES.

10.2 Directives d'Application

Application avec pulvérisateur de grande culture : **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales. **NE PAS** appliquer avec des buses produisant des gouttelettes plus petites que celles correspondant à la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

10.3 Directives de Mélange

Pour préparer la solution à pulvériser, mettre la moitié de la quantité d'eau (eau propre) requise dans le réservoir du pulvérisateur et commencer l'agitation. Verser la quantité requise de fongicide INSTRATA II A dans le réservoir et attendre que la dispersion soit complète. Mettre le reste de la quantité d'eau requise pour obtenir la concentration de pulvérisation appropriée. Maintenir l'agitation tout au long de la pulvérisation. Ne pas laisser le mélange dans le réservoir du pulvérisateur durant la nuit ou pendant des périodes prolongées. Ne préparer que la quantité de solution requise pour une utilisation immédiate. Les pulvérisateurs doivent être étalonnés avant l'application et soigneusement nettoyés immédiatement après l'application. Ne pas utiliser de produits à base de silicone avec le fongicide INSTRATA II A en raison d'une possible phytotoxicité.

10.4 Zones Tampons

Les méthodes ou équipements de pulvérisation suivants **NE REQUIÈRENT PAS** de zone tampon : pulvérisateur à main ou à réservoir dorsal, et traitement localisé.

Il faut établir les zones tampons indiquées dans le tableau suivant entre le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche sous le vent des habitats terrestres sensibles (prairies, forêts, brise-vent, boisés, haies, zones riveraines et arbustives, etc.), des habitats d'eau douce sensibles (lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrière des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs, milieux humides, etc.) et des habitats estuariens ou marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (en mètres) requises pour la protection des:				
		habitats d'eau douce d'une profondeur de:		habitats estuariens/marins de profondeur :		habitats terrestres
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Gazon	4	1	1		1

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons pour la dérive de pulvérisation de ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration de l'équipement de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon sur le site Web de l'ARLA.

11.0 MODE D'EMPLOI SELON LA CULTURE

11.1 Gazon : Terrains de Golf

Les instructions d'utilisation suivantes assureront la suppression des maladies nommées.

GAZON : TERRAINS DE GOLF	
MALADIE	Moisissure rose des neiges (<i>Microdochium nivale</i>)
DOSE DE PRODUIT	3-6 L/ha ou 30-60 mL/100 m ²
INTERVALLE ENTRE LES TRAITEMENTS	14 jours
NOMBRE MAXIMAL D'APPLICATIONS DE PRODUIT PAR ANNÉE	3
DIRECTIVES RELATIVES À L'APPLICATION	<p>Sur les allées, utiliser la dose faible lorsque l'incidence de la maladie est de faible à modérée.</p> <p>Pour supprimer <i>Microdochium nivale</i> pendant l'hiver (moisissure rose des neiges), une dose élevée de 60 mL/100 m² est requise. Pour en savoir plus, consultez la section sur la moisissure rose des neiges (<i>Microdochium nivale</i>) ci-dessous.</p>
MALADIE	Moisissure rose des neiges (<i>Microdochium nivale</i>)
DOSE DE PRODUIT	6 L/ha ou 60 mL/100 m ²
NOMBRE MAXIMAL D'APPLICATIONS DE PRODUIT PAR ANNÉE	1
DIRECTIVES RELATIVES À L'APPLICATION	<p>Pour une suppression optimale des maladies, utiliser un mélange en cuve du fongicide INSTRATA II A et du fongicide INSTRATA II B. Dans des conditions de forte pression de la maladie, envisager d'inclure un troisième produit contenant un mode d'action différent qui est également étiqueté pour la moisissure des neiges. Effectuer une application tard en automne, avant l'arrivée de la neige.</p> <p>NE PAS appliquer sur la neige ou lorsque la température est inférieure à 0 °C.</p> <p>Pour une suppression optimale, utiliser dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies.</p> <p>Appliquer dans une quantité suffisante d'eau pour assurer une bonne couverture. De 2 à 8 litres d'eau par 100 m² sont recommandés. Utiliser des buses AI, XR ou XC de Syngenta.</p> <p>Appliquez après la tonte; ne pas tondre après l'application.</p>

12.0 RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, fongicide INSTRATA II A, fongicide du groupe 12. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au fongicide INSTRATA II A et à d'autres fongicides du groupe 12. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui

sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides d'un groupe différent et qui sont efficaces contre le pathogène ciblé si cet emploi est permis.

Dans la mesure du possible, utiliser des modèles de prévision des maladies pour appliquer les fongicides au bon moment.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides :

Dans la mesure du possible, alterner le fongicide INSTRATA II A ou d'autres fongicides du groupe 12 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes pathogènes.

Ne pas dépasser le nombre maximal de traitements mentionné sur l'étiquette.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et d'assolement et faisant place à des pratiques de lutte culturale, biologique ou d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer ce produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si cela est possible.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au représentant de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à l'adresse www.syngenta.ca.